

■ **Tropical-Birds C. Santoli**, à Sorens, CH-217-0411615-0, élevage et commerce d'animaux exotiques. Entreprise individuelle. (FOSC du 14.10.2004, p. 6). Par ordonnance du 18.09.2007, le Président du Tribunal de la Gruyère, à Bulle, a prononcé la révocation de la faillite. En conséquence l'inscription de la raison individuelle est rétablie comme ci-devant (FOSC du 12.09.2001, p. 7102).
Journal no 4149 du 26.09.2007
(04135544 / CH-217.0.411.615-0)